

nellement à l'hon. M. Prévost; et c'est ce qu'il lit. Le témoin a été transquestionné par M. Tellicr, député de Joliette, un des plus habiles avocats de la Chambre, et son témoignage est resté le même. Le fait que cette lettre a été envoyée, a été prouvé par la production d'une autre lettre du Baron de l'Épine à l'hon. Premier Ministre, dans laquelle le Baron faisait mention des menaces faites à l'hon. M. Prévost.

L'examen attentif de ces lettres et le verdict du Comité démontrent clairement le caractère de l'homme, sur qui M. Bourassa et ses amis s'appuient pour faire leurs scandaleuses déclarations. Voici ces lettres:

A l'hon. M. Prévost,
Québec, ce 30 oct. 1906.

Monsieur le Ministre,

Je profite de vous savoir chez vous pour vous joindre et pour vous donner en même temps qu'à moi l'occasion de cesser nos dissensions, en un mot c'est une dernière démarche de conciliation. Revêtu de votre caractère ministériel et usant librement de vos prérogatives vous m'avez promis une position, c'est la revendication de cette promesse de ma part qui a amené nos dissensions vous savez et je vous affirme que je suis résolu à poursuivre l'exécution de cette promesse par tous les moyens légitimes, ma volonté sera inébranlable. Jusqu'à présent si j'ai parlé, et je n'avais aucun motif de me taire, je n'ai pas écrit, cela viendra si je n'obtiens pas satisfaction et à la prochaine session vous succomberez sous le poids de diverses accusations notamment celle d'avoir ruiné à jamais l'immigration belge dans la province de Québec, le hasard des circonstances a mis à ma disposition un dossier foudroyant pour la démonstration de cette théorie. Dans ces conditions je ne crains pas la guerre ouverte, mais elle me pènerait fort et me désoligerait extrêmement, je ne tiens pas du tout à vous créer des ennuis, je veux simplement sauver le ridicule dont vous m'avez convert et gagner honorablement ma vie.

Vous êtes ministre, je suis un simple particulier, à moi de faire la démarche, je la fais franchement, mais c'est la dernière; il est facile pour vous d'y répondre indirectement, en me faisant donner dans un autre département un travail que vous ne pourriez plus me donner sous vos ordres. Dans de telles conditions je travaillerai à effacer la mauvaise impression qui règne en Belgique, et je vous ferai remettre un dossier qui restera sans cela un document contre votre carrière politique.

Croyez-moi, cherchons plutôt un terrain d'entente qu'un lieu de combat, et je trace ces lignes sous l'inspiration du calme et de la réflexion.

J'ai l'honneur, monsieur le Ministre, de vous saluer,

(Signé)

BARON DE L'ÉPINE."

Québec, ce 25 février 1907.

A l'honorable président de l'Assemblée législative de Québec.

M. le président,

Par un vote de la majorité de ses membres, la Chambre d'Assemblée a décrété à sa séance de vendredi dernier l'insertion dans ses procès-verbaux d'une lettre que l'honorable monsieur Prévost a produite le mardi, 18 du courant et qu'il a donnée comme une lettre venant de moi.

Je m'inscris en faux contre une telle assertion et je nie péremptoirement, sans réserve, avoir envoyé ou fait envoyer cette lettre à l'honorable ministre.

Je suis simplement la victime d'un procédé peu délicat, et je demande à la Chambre de ne pas s'en rendre le complice, en refusant l'acte de justice que je sollicite.

Je lui demande, en conséquence, de faire également insérer dans ses procès-verbaux ma présente dénégation.

Veuillez, M. le président croire à l'expression de ma plus haute considération.

BARON DE L'ÉPINE."